



Administration communale  
de Goumoëns

1376 Goumoens-la-Ville

## AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 22 juin 2026, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Remplacement d'une haie de thuyas par une palissade d'une hauteur maximum de 185cm, parcelle RF 91, propriété de Monsieur et Madame Vanessa et Fabrice Bugnon à Goumoens-la-Ville.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 26 juin au 25 juillet 2026. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité